

Fiche n°8 : Echancier de rémunération des congés payés, contrat de 46 semaines ou moins

Mensualisationh x semaines x€/h 12	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés
1ère période Congés en cours d'acquisition	Juin		Une de ces 3 modalités de versement est précisée dans le contrat de travail (art 102.1.2.2 de la CCN) Toute autre modalité de versement des congés payés est proscrite Déclaration Urssaf : la case "congés payés" n'est remplie qu'au moment où les CP sont versés		
	Juillet				
	Août				
	Septembre				
	Octobre				
	Novembre				
	Décembre				
	Janvier				
	Février				
	Mars				
	Avril				
	Mai				
TOTAL			€		

Au 31 mai, **calcul des congés acquis*** (* l'assistant maternel acquiert 2,5 jours ouvrables de congés payés toutes les 4 semaines de travail effectif ou assimilé) : CP acquis du début du contrat jusqu'à mai, estimés en fonction du nombre de semaines de travail ou assimilées (semaines de CP acquises de l'année précédente et posées, accident du travail, congés maternité...)

- nombre de semaines d'accueil : _____ semaines d'accueil
- nombre de périodes d'acquisition des congés : _____ semaines d'accueil / 4 = _____ périodes
 _____ périodes x 2,5 jours = _____ jours de CP (a)

- Jours de CP supplémentaires pour enfants à charge (b) : ...

→ Nbre de jours de CP acquis par l'assistant maternel (A) : ...

(a) + (b) =

Valeur des congés acquis (cf fiche 7) :

1. Selon méthode des 10% = ... €

2. Selon méthode du maintien de salaire = ... €

Choix de la méthode de maintien de salaire :

Montant à verser : ... € (B)

Les CP seront déclarés à l'Urssaf lorsqu'ils seront rémunérés :

- en jours de CP :
- avec ajout aux heures normales

(montant / taux horaire) : ... h

- avec ajout au salaire versé :

Mensualisation :	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congrés acquis <i>(B / A) x nbr de CP pris</i>
2ème période Rémunération des congrés acquis durant la 1ère période <u>Les CP seront déclarés à l' Urssaf lorsqu'ils seront rémunérés :</u> → en jours de CP → avec ajout aux heures normales (montant / taux horaire) → avec ajout au salaire versé	Juin				
	Juillet				
	Août				
	Septembre				
	Octobre				
	Novembre				
	Décembre				
	Janvier				
	Février				
	Mars				
	Avril				
	Mai				
	TOTAL	€	€		

Au 31 mai, **calcul des congés acquis*** (* l'assistant maternel acquiert 2,5 jours ouvrables de congés payés toutes les 4 semaines de travail effectif ou assimilé) : CP acquis du début du contrat jusqu'à mai, estimés en fonction du nombre de semaines de travail ou assimilées (semaines de CP acquises de l'année précédente et posées, accident du travail, congés maternité...)

- nombre de semaines d'accueil : ____ semaines d'accueil
- nombre de périodes d'acquisition des congés : ____ semaines d'accueil / 4 = ____ périodes

____ périodes x 2,5 jours = ____ jours de CP **(a)**

- Jours de CP supplémentaires pour enfants à charge **(b)** : ...

→ Nbre de jours de CP acquis par l'assistant maternel **(A)** : ...

(a) + (b) =

Valeur des congés acquis (cf fiche 7) :

1. Selon méthode des 10% = ... €

2. Selon méthode du maintien de salaire = ... €

Choix de la méthode de maintien de salaire :

Montant à verser : ... € **(B)**

Les CP seront déclarés à l' Urssaf
lorsqu'ils seront rémunérés :

- en jours de CP :
- avec ajout aux heures normales

(montant / taux horaire) : ... h

- avec ajout au salaire versé :

Mensualisation :	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congrés acquis (B / A) x nbr de CP pris
3ème période Rémunération des congrés acquis durant la 2ème période <u>Les CP seront déclarés à l' Urssaf lorsqu'ils seront rémunérés :</u> → en jours de CP → avec ajout aux heures normales (montant / taux horaire) → avec ajout au salaire versé.	Juin				
	Juillet				
	Août				
	Septembre				
	Octobre				
	Novembre				
	Décembre				
	Janvier				
	Février				
	Mars				
	Avril				
	Mai				
	TOTAL	€		€	

Au 31 mai, **calcul des congés acquis*** (* l'assistant maternel acquiert 2,5 jours ouvrables de congés payés toutes les 4 semaines de travail effectif ou assimilé) : CP acquis du début du contrat jusqu'à mai, estimés en fonction du nombre de semaines de travail ou assimilées (semaines de CP acquises de l'année précédente et posées, accident du travail, congés maternité...)

- nombre de semaines d'accueil : ____ semaines d'accueil
- nombre de périodes d'acquisition des congés : ____ semaines d'accueil / 4 = ____ périodes
____ périodes x 2,5 jours = ____ jours de CP **(a)**

- Jours de CP supplémentaires pour enfants à charge **(b)** : ...

→ **Nbre de jours de CP acquis par l'assistant maternel (A)** : ...

(a) + (b) =

Valeur des congés acquis (cf fiche 7) :

1. Selon méthode des 10% = ... €

2. Selon méthode du maintien de salaire = ... €

Choix de la méthode de maintien de salaire :

Montant à verser : ... € **(B)**

Les CP seront déclarés à l' Urssaf
lorsqu'ils seront rémunérés :

- en jours de CP :
- avec ajout aux heures normales

(montant / taux horaire) : ... h
→ avec ajout au salaire versé :

A la rupture (cf fiche 10), calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés (CP acquis jusqu'à la rupture, estimés en fonction du nombre de semaines de travail ou assimilées (semaines de CP acquises de l'année précédente et posées, accident du travail, congés maternité...))